



Communiqué de presse

072/24

Montreuil, le 14 novembre 2024

Conflit social à la clinique du Dauphiné dans l'Isère.

Le personnel soignant de la clinique du Dauphiné a engagé un mouvement de grève massif à compter du lundi 11 novembre.

Au-delà des légitimes revendications salariales, de la perte du pouvoir d'achat, les salariés entendent surtout dénoncer la financiarisation de l'activité non seulement au mépris des salariés mais également des patients. Ce sont donc aujourd'hui ces salariés malgré un premier mouvement de grève engagé en 2022 qui payent les pots cassés des « fossoyeurs ».

Mais alors que la grève est un droit constitutionnel, essentiel aux revendications, inhérents dans les rapports de force qui peuvent s'instaurer dans les relations sociales, la direction de la clinique du Dauphiné a décidé de le neutraliser et le combattre en faisant appel à des collaborateurs du groupe EMEIS qui, remplacent ceux qui se battent pour leur droit.

Les grévistes disposent de vidéos, de photos des collaborateurs entrant, sur demande et ordres de la direction. Une alerte auprès de la direction du travail n'a malheureusement pas permis aux services de l'Etat d'intervenir pour faire respecter la Loi. Il s'agit d'une atteinte inacceptable à l'exercice du droit de grève.

Aussi, les salariés-ées ont-ils décidé.és de déposer plainte ce jour entre les mains du Procureur de la République par le ministère de leur Avocat, Pierre JANOT, afin de mettre un terme à des agissements délictueux clairement incriminés par le code pénal.

Une conférence de presse est organisée localement le jeudi 14 novembre à 14h30.